

Requis... Les Cloches... M... D... etc.

ADOPTION DE TOUT

PROJET DE LOI

Sur les Egoûts et le Drainage.

Enfin, la bataille est terminée... la victoire est gagnée, éstante, complète, sur toute la ligne.

Comme il lui était impossible de continuer plus longtemps la lutte, elle a pris le sage parti de mettre bas les armes...

Et le combat cessa faute de combattants.

Du même coup, nous gagnons un excellent système d'égouts, une distribution abondante d'eau dans les différents quartiers de la ville...

Est-ce à dire que la loi qui, virtuellement, est adoptée aujourd'hui, soit irréprochable dans toutes ses parties...

C'est ce que l'opposition a parfaitement compris. Elle a vu clairement que d'une lutte engagée à fond, il devait résulter plus de mal que de bien...

Nos lecteurs peuvent se rendre compte de cette heureuse situation, en parcourant le court compte-rendu que nous donnons dans une autre colonne de la séance d'hier, Sénat et Chambre.

Copdamné

Coroni, Milanese, 11 août—Ivy Crabtree, accusé de l'empoisonnement de son frère, a plaidé coupable aujourd'hui et s'en est remis à la merci de la cour.

Feuilleton

L'Abéille de la N. O.

Mortel Outrage.

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR JULES MARY.

QUATRIÈME PARTIE.

GOLIATH ET BASTILLE.

UN DRAME A LA FRONTIÈRE.

[Suite.]

Il ne hâta de se lever et ralluma le feu, étoit pendant la nuit.

Dossier de L'Enquête

COUR DE CASSATION.

Toutes Chambres Réunies

Déposition du Gén. Roget.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le mardi vingt-cinq avril, à deux heures, devant les Chambres réunies de la Cour de cassation, a comparu M. le général Roget, demeurant à Paris, rue de Verneuil, 51.

Le général Roget.—Je maintiens mes dépositions des 26 janvier et 3 février. Les pièces qu'Henry a rapportées au ministère de la guerre n'ont été qu'entre les mains de M. Cavaignac et les miennes; personne ne les a connues au ministère de la guerre que nous deux, jusqu'au moment où M. le ministre de Freycinet, m'ayant fait appeler par un de ses secrétaires, pour me demander des renseignements, les a fait chercher et retrouver à la section technique.

Le général Roget.—Je maintiens mes dépositions des 26 janvier et 3 février. Les pièces qu'Henry a rapportées au ministère de la guerre n'ont été qu'entre les mains de M. Cavaignac et les miennes; personne ne les a connues au ministère de la guerre que nous deux, jusqu'au moment où M. le ministre de Freycinet, m'ayant fait appeler par un de ses secrétaires, pour me demander des renseignements, les a fait chercher et retrouver à la section technique.

Quant à la pièce au crayon qui relate une entrevue entre Henry et M. Bertulus, j'ai toujours considéré qu'elle avait trait à l'entrevue du 18; elle reproduit, en effet, un dialogue qui se serait engagé entre M. Bertulus et le colonel Henry, dialogue qui ne semble pas se trouver à sa place dans l'entrevue du 21 où se trouvaient cinq personnes. Je crois que cette pièce a dû être présentée par Henry le 21 juillet au matin, et voici sur quoi je base mes souvenirs: Henry n'était pas sous mes ordres, je n'avais pas occasion de le voir tous les jours, mais il venait chez moi à des jours déterminés pour me faire signer les lettres d'envoi des rapports de nos agents à l'étranger qu'on envoyait aux administrations centrales. Le colonel Henry venait chez moi pour cette signature le jeudi matin, j'ai tout lieu de supposer qu'il m'eût montré le jeudi 21, avant d'aller à la seconde entrevue de M. Bertulus; c'est du moins le souvenir que j'ai conservé jusqu'à présent et qui m'a permis de parler de la pièce lorsqu'on m'a donné lecture de la déposition de M. Bertulus.

Le colonel Henry, en revenant de chez M. Bertulus le 18, m'a été amené directement dans mon cabinet par le général Gouze; il était aussi calme que je le suis en ce moment; il m'a raconté ce qui venait de se passer chez M. Bertulus, en insistant sur les bonnes dispositions de ce magistrat, sur le désir qu'il avait de marcher d'accord avec nous, sur l'insistance qu'il avait mise à me le faire dire; il ajoutait que M. Bertulus était tout prêt à me donner communication de l'inspection qu'il dirigeait en ce moment.

Et la gracieuse image de la douce Marie-Rose, qu'il n'avait pas pu revoir, traversait sa pensée. Ses yeux se mouillèrent. —C'est pour elle, surtout, plutôt que pour moi, que je ne veux pas que l'on me prenne pour un assassin.

Enfin, il fallut songer à partir. Il était loin de toute maison habitée. Il allait faire un léger détour par le Petit Saint-Bernard, s'informant une dernière fois auprès des Peres s'ils avaient revu Goliath et Bastille, puis passerait en Suisse.

Il se leva. Un instant, les yeux à sa longue-vue, il promena son regard sur tous les sommets neigeux qui dévalaient vers l'Italie, de moins en moins élevés.

Et tout à coup la longue-vue s'arrêta sur un point précis où le retenait sans doute quelque détail particulier du paysage. Longtemps, longtemps, il regarda ainsi.

—C'est singulier, murmura-t-il. Abaisant sa longue-vue, il en essaya soigneusement les verres. Puis, il regarda de nouveau. Voici ce qu'il voyait, en ce moment, sur une des corniches du mont Ruitor: Deux hommes, qui étaient armés de fusils se glissaient sur une pentes abruptes, s'accrochaient à des enfractuosités de roches,

Le colonel Henry, qui s'était chargé de cette communication; tantôt à ce que je me rendisse de suite au Palais de justice, le général Gouze appuyait la demande d'Henry. Je refusai de la façon la plus catégorique. Je rendis compte immédiatement à M. Cavaignac de ce que venait de me dire Henry; il approuva ce que j'avais fait et ajouta: "Dans tous les cas, vous n'auriez pas dû aller chez M. Bertulus sans m'en demander l'autorisation."

Je confirme toute les déclarations du général Gouze au sujet de l'entrevue qu'il a eue au ministère de la guerre avec M. Bertulus, entrevue dans laquelle on lui a montré la pièce dite: "Ce canaille de D..."

Signé: MAZEAU, ROGET, MÉNARD.

Déposition du général Gouze

Le même jour, à trois heures, a comparu M. le général Gouze (Charles Arthur), demeurant à Paris, 15, avenue de Villars.

Le général Gouze.—Je maintiens absolument ma première déposition, et j'ajoute que le colonel Henry, en sortant de chez M. Bertulus, le 18 juillet 1898, vint me trouver à mon bureau vers la fin de la journée, il était très calme; il me dit que M. Bertulus l'avait très bien reçu; qu'ils avaient eu ensemble une assez longue conversation, M. Bertulus étant très bien disposé pour l'armée, mais préoccupé d'être chargé d'une pareille affaire, qu'il n'entendait pas parler du gouvernement et qu'il voudrait bien avoir une direction, et qu'enfin, il désirait voir le général Roget venir prendre connaissance de son instruction. Le colonel Henry insistait même pour que je transmissis cette demande au général Roget. Pour gagner du temps, en raison de l'intérêt que me paraissait présenter la communication, je conduisis moi-même le colonel Henry chez le général Roget. Henry lui transmit devant moi la demande de M. Bertulus, je ne voyais à cette démarche aucun inconvénient, et moi-même, j'insistai auprès du général Roget pour qu'il se rendît au désir de M. Bertulus. Le général Roget refusa net et je maintiens la suite de ma déposition devant la Chambre criminelle.

Je maintiens complètement ma précédente déposition au sujet des deux entrevues que j'ai eues avec M. Bertulus, après le procès Zola, d'abord dans son cabinet, au Palais de justice, et ensuite dans mon bureau, au ministère de la guerre et dans le corridor attenant à mon bureau et conduisant à l'escalier.

J'ai expliqué les circonstances et les particularités de ces entrevues, je les maintiens complètement. Je proteste notamment contre les paroles que me prête M. Bertulus, à savoir que je l'aurais prié de dire à Piquart de se bien tenir à l'audience pendant le procès Zola, que sa carrière en dépendait.

Avant le procès Zola, j'ai vu M. Bertulus plusieurs fois; une première fois au mois de novembre 1897, quand j'allai chez le procureur de la République, de la part du ministre de la guerre, quand on commença les poursuites contre Mathieu Dreyfus, à propos de l'affaire Sandherr. Je vis M. Bertulus et je déposai dans cette affaire pour la première fois et ma conversation s'arrêta là.

Il vint une fois à mon bureau, quand il commença son instruction aux sujet des télégrammes

Blanche et Speranza en janvier 1898, il vint me trouver pour lui demander de lui envoyer le colonel du Paty de Clam, afin qu'il pût causer avec ce dernier avant de l'entendre dans son cabinet d'instruction. Il me demanda également de dire au colonel du Paty de lui écrire une lettre afin qu'il pût avoir de son écriture.

A ce propos, M. Bertulus me dit qu'il voulait circonscrire le plus possible cette affaire, attendu qu'il était un ami de l'armée. Je transmis sa demande au colonel du Paty, qui alla chez M. Bertulus; je ne voyais aucun inconvénient à cette démarche et je dois dire que le colonel du Paty ne l'a reproché sous prétexte qu'il ne devait pas aller causer avec un magistrat instructeur en dehors de son cabinet.

Je signale ces entrevues à la Cour, dans lesquelles il ne s'est passé autre chose que ce que je viens de raconter afin de bien préciser les différentes circonstances dans lesquelles j'ai vu M. Bertulus, en dehors des deux entrevues que j'ai eues avec lui après le procès Zola dont j'ai rendu compte à la Chambre criminelle dans une de mes précédentes dépositions et dont je maintiens les termes.

Signé: MAZEAU, GONSE, MÉNARD.

Déposition de M. Bertulus.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le mardi vingt-cinq avril, à midi, devant les Chambres réunies de la Cour de cassation, a comparu M. Bertulus, juge d'instruction au Tribunal de la Seine.

M. Bertulus.—Je confirme en leur entier les deux dépositions que j'ai eu l'honneur de faire devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation en décembre 1898.

Avant de répondre aux diverses objections faites à mes dépositions par le général Roget, je tiens à m'élever avec la dernière énergie contre les moyens employés par cet officier général français pour essayer de diminuer la valeur de mon témoignage. La calomnie est l'arme de Basile et non celle que l'on devrait trouver dans la main d'un homme qui porte sur ses épaulettes les étoiles du haut commandement. Ce n'est même pas la calomnie brutale, directe, dont se sert à monencontre, ce défenseur des faussaires et des parjures qui gravitaient naguère encore autour d'Estherazy; c'est la calomnie la pire de toutes, celle qui se cache derrière l'anonyme. J'ai demandé à mes chefs hiérarchiques une enquête; je l'attends avec impatience et aussi avec la plus entière confiance.

Ceci dit, passons à l'examen des griefs; ma déposition serait mensongère: 1° parce que le document Bâle n'existe pas; 2° parce que, en sortant de mon cabinet, le 18 juillet, Henry serait directement retourné au ministère et n'aurait montré aucune émotion; 3° parce que mon attitude démontre dans les diverses entrevues que j'ai pu avoir depuis avec Henry que je ne lui tenais aucune rigueur; 4° parce que du Paty de Clam n'a jamais cessé de nier qu'il fut l'auteur du faux Blanche; 5° parce que l'on buvait des rafraîchissements et causait familièrement dans mon cabinet; 6° parce que je n'ai pas rendu compte à mes chefs de la visite qu'Henry m'a faite le 18 juillet, de son émotion, de ses larmes.

Premier grief: Dans le courant de février dernier, si je ne me

troupe, M. le président de la Chambre criminelle m'a montré les pièces que j'avais remises le 21 juillet à Henry, et m'a fait observer que les mots Bâle et C. n'y figuraient pas. J'ai gardé quelques minutes en mains ces pièces et j'ai constaté qu'en effet ces mots ne s'y lisaient plus. J'ai répondu qu'il était bien regrettable pour moi de ne pouvoir emporter ces pièces dans mon cabinet et les étudier à la loupe. M. le président m'a répondu que ce n'était pas possible, que M. le capitaine Cugniet les attendait. Rappelant alors mes souvenirs, j'ai dit à la Cour réunie dans la chambre du Conseil qu'une confusion pouvait s'être produite, soit dans ma déposition; que si la Cour voulait me laisser revoir les scellés, j'étais certain d'y trouver d'autres documents ou se rencontreraient les mots Bâle et C. La cour a consenti. J'ai retrouvé trois fois le mot Bâle et une fois le mot C. Par lettre qui doit être jointe à l'enquête et que j'ai adressée à M. le président Loew, je donne les numéros des scellés et la cote des pièces. Voilà, si je ne me trompe, la preuve indiscutable que je n'ai pas inventé l'argument tiré de la pièce Bâle-C. Ici j'ajoute que cet argument n'était qu'une parcelle du tout, de l'ensemble des arguments que je tirais des scellés pour démontrer à Henry la collusion qui s'était formée autour de lui et avec lui pour sauver Estherazy.

Deuxième grief: Je pourrais me contenter de répondre que le fait de la part d'Henry de s'être ressaisi en arrivant au ministère ne démontre rien à monencontre, d'abord parce qu'il vient d'Henry, et puis parce que l'on ne précise pas le temps qui s'est écoulé entre le moment où il m'a quitté et celui où il a vu les généraux Roget et Gouze. Mais ma réponse me paraîtrait faible; au rapport qu'Henry, parjure et faussaire, a pu rédiger et que l'on voudrait m'opposer, l'opposé, moi, la parole d'un modeste, mais honorable fonctionnaire, celle de M. André, mon greffier. M. André a entendu Henry me supplier de sauver l'honneur de l'armée; bien mieux, il a vu Henry sortir en larmes de mon arrièrecabinet et revenir prendre mon bras. Il m'a vu ensuite me laver, ne voulant pas garder sur le visage les traces des larmes d'un homme que je n'estimais pas.

Troisième grief: Pour bien comprendre mon attitude vis-à-vis d'Henry et après la scène du 18 et au cours des entrevues subséquentes, il faut diviser la scène du 18 en deux parties distinctes: l'étude des scellés qui a provoqué de sa part l'aveu que les faux Blanche et Speranza étaient l'œuvre de du Paty et d'Estherazy, avec à la suite desquels il m'a demandé de recevoir le général Roget; puis le développement auquel je me suis livré des conséquences que pourraient avoir pour lui les lettres d'Estherazy à M. Jules Roche, si elles venaient à tomber entre les mains d'un de ses ennemis. C'est ma discussion serrée, à certains moments dure, qui l'a ébranlé, puis effondré, pour ensuite se relever et me couvrir de larmes. C'est à cet instant, alors qu'il était anéanti dans un fauteuil que, rapide comme l'éclair, la pensée qu'il pourrait être un traître, c'est-à-dire le pourvoyeur d'Estherazy, a traversé mon cerveau. C'est alors que l'idée m'est venue de lui poser, comme un coup droit, en pleine poitrine, cette question: "Estherazy est l'auteur du bordereau?" Il n'a pas répondu. Il est revenu sur moi en disant: "Avant tout, l'honneur de l'armée, n'insistez pas!"

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

La scène racontée dans la note

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

La scène racontée dans la note

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

au crayon d'Henry, 21 juillet, jamais en lieu. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

LE LECTEUR

DE L'IMPERATRICE.

Un jeune poète hellène, directeur en philosophie de l'Université d'Innspruck, vient de publier en prose lyrique ses souvenirs sur l'Impératrice d'Autriche à qui il montrait le grec et qu'il accompagnait dans ses promenades. Il se promène sous les futaies de Lainz, à Schœnbrunn dans une plaine désolée par neige, dans la triste Miramare, à Corfou, sous les feuilles toujours tremblant des oliviers devant la mer homérique; il se blème que toutidee bleue ou soie semés des roses. Elle meche d'un pas exercé, sur un rythme onduleux, souple comme un lys noir. Ses regards élargissent rayonnant dans l'ombre de chovelure lourde "comme un couronne de nocturne mélangélie". Mais sa bouche se courbe en deux plus amers, "denx fesses de souci. Elle parle d'un voix lente et douce. Il revoit l'impression d'une chevelle, exquise et triste.

Tout le vêtu de noir, elle tend un éventail noir et une ombre blanche. Elle les ferme au gratoileil; car elle est hardie et redoute pas la nature. Mais elle ouvre pour isoler sa pensée au milieu des hommes; car elle a pour la vie le mépris ironique et douloureux de Heine. L'être qu'elle peut supporter, chers et pères, sont des stupides. Elle a pour confident un vieil olivier de Miramare. La nature son confesseur, dit-elle en cours. Elle l'aime surtout, les jours d'orage. Elle est un oiseau de tempête. Elle fait carguer toutes les voiles pour ne perdre du spectacle des vagues en fureur. Elle se fait attaché sur le pont pour les écouter comme Ulysse écoutait les vents; car les vagues lui parient l'attirent. Elle sait, en effet, que les idées nous parlent dans les choses. Elle reconnaît dans nature des pensées et des voix et elle peuple de ses voix la lence de son ame. Elle s'écroulans un monde intérieur, elle s'enferme. Blessée par vie, elle s'est réfugiée dans un jardin mystérieux de son ame. Elle s'a disposé avec art les tristes de sa tristesse. Elle a chissé tout élément étranger, pensant qu'il faut avant tout être soi-même, et qu'il suffit de l'être. Un rocher est beau parce qu'il des pensées de rocher. Cependant ce jardin de tristesse ne suffisait pas. Elle était inquiète et errante. Elle aurait pris haine le Paradis, si elle avait pensé qu'elle dut y habiter toujours. Elle marchait sans trêve et sans peur à la recherche de son destin. C'était sa manière de vaincre la vie. "La vie disait-elle, n'a qu'un but: vaincre dans sa forme actuelle, et quand on veut la vaincre, ne faut rien craindre; on doit tout souhaiter, être indifférent tout." Elle consacra son palais à Achille mourant. Le héros qui lui était un beau symbole de vie, et elle s'est écriée en le finissant: "Je l'admire parce que ses pieds furent si légers. C'était fort et hautain, et il a pris tous les rois et toutes traditions, et tenu les foules à l'écart pour rien. Il n'a tenu pour sacré que sa propre volonté et n'a vécu que pour ses vides, et sa tristesse lui était précieuse que sa vie était pléieuse que sa vie était pléieuse." HENRY BIDOU.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.

Je représente à la Cour deux documents que je viens de voir en faisant un tri rapide des scellés sur lesquels on lit le mot Bâle. Voilà un commencement de preuve à l'appui de mon dire. Signé: MAZEAU, BERTULUS, MÉNARD.